



**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 AVRIL 2014
A 18H**

Convocation du 11 avril 2014

Etaient présents:

M. Alain LONGUENT, Maire,
M. Laurent JACQUES, Mme Florence CAILLEUX, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Frédérique CHERUBIN, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe POUSSIER, Mme Claudine LOUIS, Adjoint
M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, M. Jean-Luc VINCENT, M. Marc LAVOINE, M. Jean-François CORDESSE, Conseillers délégués
M. Rachid CHELBI, Mme Sylvie HELOIR, Mme Véronique FLANDRE, Mme Liseline DAILLY-LAVOINE, M. Fabien LESPAGNOL, M. Christophe DUCHAUSSOY, M. Yann-Gaël DUPUY, Mme Angélique DUBOIS, Mme Aurélie DEGOUGE, Mme Valérie BREDILLET, M. Emmanuel BYHET, Mme Eloïse COTTEREL, M. Emeric GRIEL, M. Pierre-Etienne LEMARECHAL, Conseillers municipaux

Absents donnant procuration :

M. Philippe VERMEERSCH, Adjoint qui a donné procuration à Laurent JACQUES
Mme Anne-Marie TREPE, Conseillère Municipale qui a donné procuration à Philippe POUSSIER

Etaient absents excusés :

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article du L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain LONGUENT ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Aurélie DEGOUGE, secrétaire.

Texte de M. Le Maire:

« Mes chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour voter notre budget primitif, un budget préparé par l'ancienne équipe municipale, après un travail de nos différentes commissions et un arbitrage de la commission des finances.

Nous avons esquissé les grandes lignes de ce budget lors du débat d'orientation budgétaire au cours duquel nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter nos taux de fiscalité. C'est ce qui vous est soumis au vote ce soir.

Cela nous impose de serrer au plus juste les dépenses de fonctionnement pour autofinancer nos investissements sans avoir recours à l'emprunt. Vous en avez eu la présentation hier soir par Christine en réunion plénière.

Vous le savez, les dotations globales de fonctionnement sont en baisse de 143 000 euros et nos bases fiscales, suite à la réforme de la taxe professionnelle, ont fait l'objet de recours de certains industriels. Elles diminuent et nous font perdre 411 000 euros de ressources.

Au titre du reversement à la com de com, nous passons de 65 000 euros à une somme qui nous est inconnue avec précision pour le moment compte tenu des hausses intervenues entre 2012 et 2013.

Des chiffres qui ne sont pas neutres et qui représenteraient une hausse des impôts de plus de 13 % si nous devions les compenser. Ce n'est pas le choix que nous faisons, puisque, je l'ai rappelé tout à l'heure, la fiscalité ne bougera pas cette année.

Les familles tréportaises sont déjà frappées de plein fouet par les politiques de bas salaires de notre région et aussi par la politique d'austérité qui nous est annoncée par le nouveau 1er Ministre sur tout ce qui touche pensions, retraites, acquis et prestations de la sécurité sociale également aux salaires des fonctionnaires.

Il n'est donc pas question d'en rajouter au niveau municipal.

Pourtant, les années qui viennent s'annoncent difficiles pour nos collectivités territoriales. Nos communes vont être mises à mal. Sans aucune concertation véritable, nous allons être dépouillés de nos ressources et de nos compétences au profit des com de com et des métropoles.

Bref un avenir qui ne s'annonce pas rose du tout. C'est vrai que le rose a beaucoup blanchi et que, malheureusement, côté gouvernement Valls, on a oublié de prendre en compte l'expression du mécontentement dans les urnes aux municipales.

Pour revenir à l'ordre du jour de notre budget, il s'équilibre à 21 471 155 euros en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement :

- 15 860 978 euros en fonctionnement*
- 5 610 176 euros en investissement.*

Pour l'investissement, un peu plus de 2 110 000 euros de propositions nouvelles en dotation d'équipement auxquels s'ajoutent près de 2 500 000 euros de restes à réaliser.

Pour l'essentiel, plus de 1 000 000 de ces dépenses représentent des travaux de voirie.

Les autres concernent les bâtiments communaux : mairie, jardin d'enfants et bâtiments scolaires, éclairage du quai et escalier de la falaise. Puis une nouvelle laveuse et du matériel technique et informatique pour nos différents services.

Pour votre information, nous avons provisionné 700 000 euros pour de gros travaux dans cet exercice (falaise, funiculaire) et nous avons également provisionné 5 600 000 euros pour la renégociation de notre dette.

Le total de nos dépenses d'investissement représente 5 610 176,91 euros dont 1 175 000 de service de la dette.

Pour ce qui concerne nos recettes fiscales, nous devrions profiter dans les deux ans qui suivent du dossier que nous avons fait avancer : l'agrandissement de Rexam.

De même, pouvons-nous nous féliciter du travail accompli par la com de com pour l'implantation de l'activité pharmacie sur la zone de Gros Jacques. Des emplois, un plus qui compense difficilement les suppressions d'emplois sur notre territoire. Notamment l'annonce de la fermeture de la fonderie Ternois à Embreville qui jette 49 salariés à la rue.

Il nous faut donc être vigilants et actifs pour défendre le développement industriel et touristique qui constituent nos atouts. »

COURRIERS RECUS :

- Courrier du comité de défense des lignes ferroviaires du Tréport- Mers les Bains qui sollicite notre aide pour le maintien voire même l'amélioration des lignes (Abancourt – Le Tréport- Mers les Bains et Abbeville – le Tréport- Mers les Bains).
- Courrier de Mme Monique LESLE de l'Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques qui félicite M. LONGUENT pour sa réélection.
- Courrier de Mme Eliane ASSASSI, Sénatrice de la Seine-Saint Denis, Présidente du groupe Communiste Républicain et Citoyen, Vice Présidente de la commission des lois qui félicite M. LONGUENT pour sa réélection

ORDRE DU JOUR

BUDGET PRIMITIF 2014- VILLE LE TREPOT

Monsieur Le Maire, rapporteur, donne lecture du Budget Primitif 2014, présenté en détail en commission plénière le 16 avril 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le budget Primitif 2014 arrêté aux chiffres ci-joint : Budget Primitif en annexe.

Nombre de suffrages : 28
Nombre de voix pour : 28
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

Arrivée de M. Emmanuel BYHET, conseiller municipal

BUDGET PRIMITIF 2014- CAMPING MUNICIPAL LES BOUCANIERS

Monsieur Jean-Jacques LOUVEL, rapporteur, donne lecture du Budget Primitif 2014, présenté en détail en commission plénière le 16 avril 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le budget Primitif 2014 arrêté aux chiffres ci-joint : Budget Primitif en annexe.

Nombre de suffrages : 29
Nombre de voix pour : 29
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2014- SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur Laurent JACQUES, rapporteur, donne lecture du Budget Primitif 2014, présenté en détail en commission plénière le 16 avril 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le budget Primitif 2014 arrêté aux chiffres ci-joint : Budget Primitif en annexe.

Nombre de suffrages : 29
Nombre de voix pour : 29
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2014 – PARC DE STATIONNEMENT

Monsieur Laurent JACQUES, rapporteur, donne lecture du Budget Primitif 2014, présenté en détail en commission plénière le 16 avril 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le budget Primitif 2014 arrêté aux chiffres ci-joint : Budget Primitif en annexe.

Nombre de suffrages : 29
Nombre de voix pour : 29
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2014- ZAC DES TERRASSES

Monsieur Laurent JACQUES, rapporteur, donne lecture du Budget Primitif 2014, présenté en détail en commission plénière le 16 avril 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le budget Primitif 2014 arrêté aux chiffres ci-joint : Budget Primitif en annexe.

Nombre de suffrages : 29
Nombre de voix pour : 29
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2014- ZA STE CROIX

Monsieur Laurent JACQUES, rapporteur, donne lecture du Budget Primitif 2014, présenté en détail en commission plénière le 16 avril 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le budget Primitif 2014 arrêté aux chiffres ci-joint : Budget Primitif en annexe.

Nombre de suffrages : 29
Nombre de voix pour : 29

Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2014– LOTISSEMENT LES ACACIAS

Monsieur Laurent JACQUES, rapporteur, donne lecture du Budget Primitif 2014, présenté en détail en commission plénière le 16 avril 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le budget Primitif 2014 arrêté aux chiffres ci-joint : Budget Primitif en annexe.

Nombre de suffrages : 29
Nombre de voix pour : 29
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

FINANCES – DELIBERATION FISCALE

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté au conseil municipal le 19 février 2014.

Pour l'année 2014, il vous est proposé de maintenir le taux des taxes locales à l'identique de 2013

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** de voter les taux d'imposition 2014 suivants:

- **taxe d'habitation :** 20,11%
- **Taxe foncière bâti :** 28,67%
- **Taxe foncière non bâti :** 40,87%
- **Contribution foncière des entreprises :** 23,84%

Nombre de suffrages : 29
Nombre de voix pour : 29
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

FINANCES- FISCALISATION DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES SYNDICAT INTERCOMMUNAL « DEFENSE CONTRE LA MER »

M. Le Maire informe le Conseil Municipal, que le Syndicat Intercommunal « Défense contre la Mer » envisage d'opter pour la fiscalisation des participations communales au budget.

Conformément aux dispositions de l'article L 5212.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal des Communes membres disposent d'un délai de 40 jours pour s'opposer à ce recouvrement par la voie fiscale, et lui préférer l'inscription de la dépense sur le budget communal.

M. Le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal afin de retenir la fiscalisation pour le recouvrement des contributions communales du Syndicat Intercommunal « Défense contre la Mer ».

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE son accord et retient la fiscalisation pour le recouvrement des contributions communales du Syndicat Intercommunal « Défense contre la Mer ».

Nombre de suffrages : 29
Nombre de voix pour : 29
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

FINANCES - INDEMNITE DE CONSEIL VERSEE AU RECEVEUR MUNICIPAL ET INDEMNITE DE CONFECTION DE BUDGET

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'article 97 de la loi n°82/213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82/979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 (JO NC page 11-117) relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Considérant que le receveur municipal fournit à la collectivité : conseils et assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

ATTRIBUE

- A M. ROUX Sébastien, receveur municipal, à compter du 1^{er} mars 2014, l'indemnité de conseil selon le barème fixé à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, ainsi que l'indemnité de confection de budget fixée selon ce même arrêté. Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6225 du Budget Primitif 2014.

Nombre de suffrages : 29

Nombre de voix pour : 29

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

FINANCES-GARANTIE D'EMPRUNT DIALOGUE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2013/30, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour accorder sa garantie à hauteur de 66 240€ représentant 18% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 368 000€ que la Société Anonyme d'HLM de Construction Immobilière Familiale de Normandie (CIFN) DIALOGUE se proposait de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la restauration de la façade et réfection de la toiture de 35 logements au Tréport.

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2298 du Code Civil

VU le contrat de prêt n° 7640 en annexe signé entre la SA HLM CIFN DIALOGUE, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DELIBERE

Article 1 : l'assemblée délibérante de la commune du Tréport accorde sa garantie à hauteur de 18% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 368 000,00€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°7640, constitué de 1 ligne de prêt.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Nombre de suffrages : 29

Nombre de voix pour : 29

Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

FINANCES - BUDGET VILLE- DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

M. le Maire expose que la commune peut décider, si elle constate l'amointrissement de la valeur d'un élément d'actif immobilisé, d'inscrire des provisions pour grosses réparations.

Considérant que la commune dispose d'équipements publics très spécifiques comme le funiculaire et le parc de stationnement payant dont le remplacement ou les réparations représenteraient une charge financière conséquente pour la commune ; par prudence, ces provisions pour dépréciation d'immobilisations permettraient de faire face à des risques ou charges dont la réalisation éventuelle interviendrait au cours d'exercices futurs.

Cela permet d'éviter le report sur l'avenir d'aléas qui risquent de grever la situation financière de la collectivité

Cette procédure se fait par l'inscription d'une dépense de fonctionnement à l'article 6816 « dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations »

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- **DECIDE** d'inscrire cette dépense en opération d'ordre semi-budgétaire,

- **INSCRIT** la somme de :

- ♦ **200 000€** à l'article 6816, pour le funiculaire,
- ♦ **300 000€** à l'article 6816, pour le parc de stationnement,
- ♦ **200 000€** à l'article 6816, pour les bâtiments publics : toiture ou ravalement de façades.

Nombre de suffrages : 29
Nombre de voix pour : 29
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION -CONSEIL REGIONAL- INSTRUMENTS DE MUSIQUE

M. Jean VENEL rappelle que le parc instrumental mis à la disposition des usagers de l'école municipale de musique fait l'objet d'une utilisation permanente nécessitant de nouvelles acquisitions chaque année. Pour assurer ce renouvellement et accroître ce parc, il est proposé de faire l'acquisition d'instruments et de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

LE CONSEIL MUNICIPAL SOLLICITE auprès de la REGION HAUTE-NORMANDIE l'aide financière attribuée pour l'acquisition d'instruments de musique.

Le montant total prévisionnel d'acquisition des instruments de musique, pour l'année 2014, étant de : 5 000,00 €uros TTC.

Nombre de suffrages : 29
Nombre de voix pour : 29
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

FINANCES - MARCHES PUBLICS – REHABILITATION DU JARDIN D'ENFANTS ET REMPLACEMENT DES JEUX

Monsieur Laurent JACQUES expose :

« Considérant que le 27 février 2014, la commune a lancé un appel d'offres pour le marché de travaux relatif à la réhabilitation du jardin d'enfants et remplacement de jeux

La remise des offres étant fixée au 24 mars 2014,

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 26 mars 2014 à 15h30 a retenu :

- **Val d'Oise Paysage**, pour un montant annuel de 247 053,19€ HT

Après avoir entendu l'exposé de M. Laurent JACQUES et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. Le Maire à signer l'ensemble des documents du marché avec l'entreprise Val d'Oise Paysage.

Nombre de suffrages : 29
Nombre de voix pour : 29
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

FINANCES - MARCHES PUBLICS – TONTES DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE- ANNEES 2014-2015-2016-2017

Monsieur Philippe POUSSIER expose :

« Vu l'article 15 du Code des Marchés publics modifié par décret n°2008-1334 du 17 décembre 2008-art 52 qui stipule que certains marchés ou certains lots d'un marché peuvent être réservés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés aux articles [L. 5213-13](#), [L. 5213-18](#), [L. 5213-19](#) et [L. 5213-22](#) du code du travail et [L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles](#), ou à des structures équivalentes, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Considérant que le 07 janvier 2014, la commune a lancé un appel d'offres pour le marché de prestations de services relatif à la tonte des espaces verts de la commune.
La remise des offres étant fixée au 21 février 2014,

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 27 février 2014 à 11h00 a retenu :

- **ESAT, Cap Energie Albâtre Ateliers**, pour un montant annuel de 81 183,84€ HT »

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe POUSSIER et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE M. Le Maire à signer l'ensemble des documents du marché avec l'ESAT Cap Energie Albâtre Atelier.

Nombre de suffrages : 29
Nombre de voix pour : 29
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

FINANCES – MARCHES PUBLICS - AVENANT 1 AU MARCHE A BONS DE COMMANDES: ENTRETIEN FOURNITURE ET POSE DE MATERIEL D'ECLAIRAGE PUBLIC - SFEE

M. Laurent JACQUES expose

« Vu la délibération 2012/131 du conseil municipal du 11 septembre 2012 relative au marché à bons de commandes : entretien fourniture et pose de matériel d'éclairage public.

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 21 août 2012 a retenu l'entreprise SFEE de Saint Léonard, pour un montant :

- mini pour 4 ans : 240 000€ HT
- maxi pour 4 ans : 660 000€ HT."

Considérant la notification du marché avec l'entreprise SFEE en date du 13 septembre 2012.

Considérant la nécessité d'ajouter 5 nouveaux prix au bordereau des prix unitaires initial du marché,

Considérant que cet ajout n'aura aucune incidence sur les seuils mini et maxi du marché, il convient donc de signer un avenant avec l'entreprise SFEE.

Après avoir entendu l'exposé de M. Laurent JACQUES et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 avec l'entreprise SFEE.

Nombre de suffrages : 29
Nombre de voix pour : 29
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

BUDGET CAMPING- CONVENTION VILLE/ SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

M. Jean-Jacques LOUVEL fait part du courrier en date du 31 janvier 2014 du Secours Populaire Français sollicitant une réduction de 20% par rapport au tarif public sur la location d'un chalet.

Sachant que le Secours Populaire Français loue 2 emplacements de caravanes sur le camping municipal et 1 chalet du 5 juillet au 31 août 2014 et ce, depuis plusieurs années.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. Le Maire à signer la présente convention qui fera bénéficier le Secours Populaire Français d'une réduction de 20% sur les tarifs publics uniquement pour la location du bungalow pour la période du 5 juillet au 31 août 2014.

Nombre de suffrages : 29
Nombre de voix pour : 29
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

ANIMATION CULTURELLE - CONVENTION VILLE DE LE TREPORT/ DEPARTEMENT - LIRE A LA PLAGE- ETE 2014

M. Jean-Jacques LOUVEL propose de renouveler la convention "LIRE A LA PLAGE" avec le Département de Seine-Maritime pour la saison 2014. L'opération "LIRE A LA PLAGE" consiste à proposer aux usagers des plages un espace de lecture, ouvert à tous, et de permettre ainsi une rencontre attractive avec le livre.

Cette opération sera proposée au public du mercredi 2 juillet au samedi 30 août 2014 sans interruption les samedis, dimanches et jours fériés.

Après avoir entendu M. Jean-Jacques LOUVEL et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. Le Maire à renouveler, avec LE DEPARTEMENT, la Convention de l'Opération « LIRE A LA PLAGE » qui aura lieu du MERCREDI 02 JUILLET AU SAMEDI 30 AOUT 2014.

Nombre de suffrages : 29
Nombre de voix pour : 29
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES – DROITS D'INITIATIVE

Monsieur Lemaréchal demande des précisions au sujet des dates à respecter pour la parution d'un droit d'expression dans le bulletin municipal.

Monsieur Jacques répond qu'un courrier apportant toutes les précisions lui a été remis.

Madame Lavoine Dailly réitère sa question relative à l'ouverture du quartier des Cordiers, durant la fête foraine.

Monsieur Louvel accepte d'ouvrir le quartier des Cordiers, argumentant qu'un effort doit être fourni, durant la fête foraine, par l'ensemble de la population.

Madame Lavoine Dailly rappelle que de nombreuses fêtes et manifestations existaient depuis plusieurs années et qu'il était courant de voir des familles avec leurs enfants venir à la fête et stationner au plus près de celle-ci et qu'à ce jour, il est choquant de voir des familles qui ne trouvent pas de places de stationnement.

Monsieur Louvel réplique que les familles ont tout de même la possibilité de stationner sur les parkings du funiculaire et d'emprunter le funiculaire.

Monsieur Frère interroge les élus sur l'emplacement des poubelles : considérant que de nouveaux conteneurs enterrés ont été placés sur le parking de la poissonnerie, est-il envisagé de retirer les poubelles de la Rampe du Musoir ?

Monsieur Poussier confirme le retrait de celles-ci en fin de mois.

Monsieur Longuent précise toutefois que le traitement des ordures ménagères est une compétence transférée à la Communauté de Communes de Bresle Maritime depuis 2006 et que la municipalité se bat pour obtenir un service de qualité.

Monsieur Frère rappelle que la rue de Penthievre a été refaite il y a deux ans et qu'à ce jour, son état se détériore, provoquant la chute d'une personne.

Monsieur Louvel, interpellé à ce sujet, répond être conscient du problème et dit l'avoir étudié avec l'équipe municipale et le Centre Technique Municipal. Toutefois, ce problème ne peut se gérer du jour au lendemain puisque la détérioration de la rue est liée au passage de camions.

Monsieur Frère insiste sur le fait qu'il serait préférable d'abandonner la pose de pavés autobloquants qui est souvent onéreuse et ne résiste pas très longtemps.

Monsieur Chelbi remercie Christine Ruelloux pour la réalisation des synthèses relatives aux documents budgétaires, les explications données en commission plénière la veille et félicite la municipalité pour la transparence de sa gestion communale.